

EHPAD

LA RESIDENCE CATALANE

LIVRET
D'ACCUEIL



La résidence catalane

Tél : 04 68 82 35 16

Fax : 04 68 82 00 61

Mail : accueil@lacatalane.fr

Site internet : www.lacatalane.com

Adresse : 26 avenue Jacques Delcos, 66190 Collioure

Bienvenue à la Résidence Catalane

La Direction et toute l'équipe sont là pour vous accueillir dans votre nouveau lieu de vie et vous permettre de garder vos relations avec votre famille, vos amis, de rester en lien avec la société d'aujourd'hui dans un climat de sérénité.

Ce livret vous est destiné. Nous souhaitons que vous y trouviez tous les renseignements utiles. Il nous aidera à vaincre votre appréhension et la crainte bien naturelle que vous éprouvez en quittant votre famille et votre chez soi.

Cette maison, la Résidence Catalane, devient la vôtre.

La Directrice, Agnès FERRER

SOMMAIRE

Présentation..... page 4

- Le statut
- La capacité d'accueil
- Le public accueilli
- Un accompagnement bientraitant
- Les locaux
- L'équipement
- L'information du résident : le Conseil de vie sociale
- La sécurité

Votre confort..... page 5

- La chambre
- Le téléphone
- L'accès à internet
- Le linge
- Les services

Votre bien être..... Page 7

- Les repas
- L'animation
- Les sorties
- Les ateliers – les jeux
- Les manifestations
- Activités à l'Unité Dali
- Interventions extérieures
- Le culte

Votre santé..... Page 9

- Le médecin coordonnateur
- Le libre choix du médecin traitant
- L'équipe soignante
- Les soins de nursing
- Les intervenants paramédicaux
- La prise en charge financière des soins
- La psychologue
- L'accessibilité aux informations de santé

La demande d'admission..... Page

- Les tarifs
- Les aides

PRESENTATION



La Résidence Catalane est localisée à Collioure, cité des peintres, dans la région la plus ensoleillée de France.

Dans un cadre de verdure et à 500 m du centre-ville et des plages, l'établissement est proche de petits commerces et d'un marché qui se tient chaque mercredi et chaque dimanche matin.

De l'établissement vous pourrez admirer la chaîne des Pyrénées surmontée de deux célèbres tours : la tour Madeloc et la Tour de la Massane.

Le statut

L'EHPAD LA RESIDENCE CATALANE est un établissement privé entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il est par ailleurs signataire d'une convention tripartite avec le Préfet du Département des Pyrénées Orientales et le Président du Conseil Général des P.O.

La capacité d'accueil

La capacité d'accueil totale est de 67 lits d'hébergement permanent, dont 21 lits consacrés au pôle Alzheimer.

L'EHPAD LA RESIDENCE CATALANE dispose également de 3 lits d'accueil temporaire et de 4 places d'accueil de jour.

Le public accueilli

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

Nos résidents peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Un accompagnement bientraitant

L'établissement s'inscrit dans une démarche bientraitante qui s'appuie sur quatre piliers : le regard, la parole, le toucher et l'accompagnement.

Cette philosophie d'accompagnement vise à garantir la prise en soins bientraitante des résidents. C'est une ligne de conduite que se fixe l'établissement et dans laquelle s'engage le personnel pour un accompagnement personnalisé.

Les locaux

Par la réalisation d'extensions et rénovation (fin des travaux mai 2014) ; l'établissement bénéficie de locaux clairs et agréables, adaptés aux personnes dépendantes ou se déplaçant en fauteuils roulants.

Une Unité de Vie Alzheimer a vu le jour au sein de l'institution, comprenant 21 lits. L'unité, dénommée « l'Unité Dali » située au deuxième étage de l'établissement est vouée à l'accueil des personnes désorientées, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de démences apparentées.

Les promenades sont possibles tout le long de l'année sur les terrasses et dans les magnifiques jardins de la Résidence.

L'équipement

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance des personnes accueillies, la structure est dotée d'équipements spécifiques privilégiant le confort des usagers :

- Fauteuils de repos gériatriques,
- Chariot douche,
- Chaises de douche manuelles et électroniques
- Lève-personnes,
- Verticalisateur
- Guidons de transferts
- Rails de transferts dans les chambres
- Système détecteur et alerte de chutes en chambre «Aladin » et lumière pour éviter les chutes
- Bracelet anti-fugues
- Matériel de gym douce



L'information du résident : Le Conseil de Vie Sociale

Le Conseil de Vie Sociale est un lieu privilégié d'information et d'expression des résidents et leur famille. Il donne son avis et fait des propositions dans les domaines concernant l'organisation, la vie quotidienne, les projets de travaux et d'équipements, la nature des services rendus, l'entretien des locaux... Il se compose de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. La présidence de ce conseil est assurée par un représentant des résidents ou des familles. Les membres sont élus pour trois ans, renouvelables.

La Sécurité

L'EHPAD La Résidence Catalane relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J.

Il est visité tous les 3 ans par une commission de sécurité et d'accessibilité.

Le règlement de fonctionnement stipule qu'il est interdit de fumer dans l'établissement (personnels, visiteurs...).

Chaque chambre est équipée d'un système d'appel malade.

Les accès à l'établissement sont équipés de digicodes.
L'architecture du bâtiment a été adaptée pour permettre une déambulation intérieure et extérieure en toute sécurité.

Votre confort

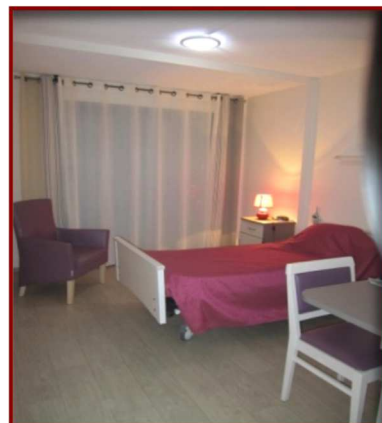
L'établissement exposé plein sud bénéficie d'une grande luminosité et dispose de jardins ombragés dont vous pourrez profiter en toute quiétude.

La chambre

L'établissement dispose de 66 chambres individuelles, et de deux chambres doubles.

Le mobilier, fourni par l'établissement, est composé de la manière suivante :

- _ Un lit médicalisé,
- _ Un chevet,
- _ Une table
- _ Une chaise,
- _ Un fauteuil de repos,
- _ Une table adaptable si besoin,
- _ Un téléphone.



Chaque chambre est également équipée de placards et d'un système d'appel malade et d'une télévision.

Le résident a la possibilité de compléter le mobilier par des meubles personnels, dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre. En tout état de cause, il est encouragé à personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux.

Les familles peuvent rendre librement visite à leurs parents, l'idéal étant de privilégier les visites l'après-midi. Lorsqu'une personne âgée est en fin de vie, sa famille peut rester auprès d'elle jour et nuit. Toutes les volontés qui nous auront été communiquées seront scrupuleusement respectées.

Le téléphone

Chaque chambre est équipée d'un poste téléphonique, relié au standard de l'établissement permettant de recevoir des communications à tout moment de la journée. Il y a possibilité également d'accéder directement à la chambre via l'orientation du serveur vocal.

L'accès à Internet

La Wifi est accessible dans les lieux communs, salle de restaurant, salle d'activités, salons. Le code d'accès vous sera fourni au secrétariat.

Le linge

L'ensemble du linge (linge personnel et linge plat c'est-à-dire draps, serviettes de toilette et gants de toilette, serviettes de table) est entretenu par l'établissement.

Les vêtements délicats ou en laine sont vivement déconseillés ; le lavage et le séchage est effectué en machine industrielle.

Il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

Le linge personnel doit être marqué à votre nom ; l'établissement propose un suivi du marquage du linge.

Les services

Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour, sauf pendant le week-end. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil, il sera relevé chaque jour sauf le week-end.

Le salon de coiffure

Un salon de coiffure est à votre disposition au sein de l'établissement.
Des coiffeuses interviennent toutes les semaines.

Les biens et valeurs personnels

Vous pouvez conserver des biens, effets et objets personnels ; toutefois, vous êtes invités à ne pas garder de sommes d'argent importantes ou objets de valeur dans votre chambre.

L'établissement ne dispose pas de coffre et ne peut en accepter en dépôt.

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets.

Votre bien-être

Les repas

Le petit déjeuner est servi chaque matin dans votre chambre pour améliorer votre confort. Il peut être pris également en salle à manger ou bien petits salons aux étages.

Les repas sont pris en salle de restaurant sauf si l'état de santé du résident justifie qu'ils soient pris en chambre. Une petite salle à manger est prévue pour les personnes âgées les plus dépendantes à l'Espace Dali (unité Alzheimer).

Les repas sont préparés par une équipe interne de cuisiniers qui réalisent quotidiennement sur place, toute la restauration de l'établissement dans le respect de la sécurité alimentaire. Ils proposent et élaborent des plats variés traditionnels et familiaux.

La diététicienne de l'établissement veille à l'équilibre nutritionnel et à l'adaptation de l'alimentation des résidents.

Par ailleurs, l'établissement a mis en place et applique la méthode H.A.C.C.P. dont le but est de prévenir les risques sanitaires liés à la restauration collective.

Petit-déjeuner :	8h-9h
Distribution boissons :	11h
Déjeuner :	12h
Distribution boissons :	14h
Goûter :	15h30
Distribution boissons :	17h
Dîner :	18h15



Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter les personnes de votre choix à déjeuner, à la condition de réserver auprès de l'accueil au moins 24h à l'avance. Les invitations relèvent d'une facturation particulière dont les prix sont consultables sur demande à l'accueil.

L'animation

Chaque résident est libre d'organiser sa journée comme bon lui semble.

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie ; le rôle de l'animation est de mettre en oeuvre et de développer le « projet de vie personnalisé » de chaque résident.

Dans ce but, les animatrices proposent du lundi au dimanche un choix d'animations auxquelles vous pouvez librement participer.

Pour les déplacements, un véhicule de neuf places et un véhicule de 5 places sont réservés à l'usage des résidents.

Le programme hebdomadaire des animations est affiché dans la salle d'activités.

Les sorties

Afin d'assurer le maintien du lien social, des sorties sont régulièrement organisées (marché du village, théâtre, échanges avec d'autres maisons de retraite ; pique-nique).

Les ateliers - Les jeux

Des activités divertissantes permettent de favoriser la stimulation cognitive, comme par exemple : des ateliers pâtisserie, des ateliers jardinage (selon les saisons), des ateliers créatifs, de la gymnastique douce, des ateliers de stimulation de la mémoire, divers jeux de société (mis à disposition).

Le jardin thérapeutique

Le rôle du jardin thérapeutique est d'offrir un espace ouvert et stimulant pour les résidents. Il offre la possibilité de déambuler dans un espace extérieur sans risque. Il permet également de stimuler les sens et de permettre ainsi une nouvelle forme de communication par les émotions suscitées. Il permet une zone agréable de marche, favorisant ainsi le maintien de l'autonomie fonctionnelle.



Les manifestations

Des animations festives sont organisées au sein de l'établissement afin de marquer les événements du calendrier (fête des anniversaires chaque fin de mois ; fêtes de Noël ; Pâques ; journées à thèmes...).

Activités à l'Unité Dali

Des activités spécifiques adaptées aux personnes âgées atteintes de troubles de la désorientation sont proposées afin de solliciter leurs capacités cognitives et du bien-être exprimé ou ressenti (ateliers mémoire, ateliers manuels, etc ...)

Intervenants extérieurs :

La musicothérapie

L'établissement bénéficie également de l'intervention d'une « musicothérapeute ».

La musicothérapie consiste en une utilisation judicieuse de la musique comme outil thérapeutique de base, pour rétablir, maintenir ou améliorer la santé mentale, physique et émotionnelle d'une personne.

Le Yoga

Le yoga fait partie des approches corps-esprit. Il facilite la détente mentale et musculaire.

L'Écime

La Société d'Écime Argelésienne intervient une fois par semaine. L'objectif consiste à proposer une escrime ludique tout en travaillant la mobilité gestuelle ainsi que l'adresse et la vue par « le jeu de touches ».

L'Association «La Catalane Handi'Chiens »

Un chien d'accompagnement social vient rencontrer nos résidents une fois par semaine. Les bienfaits de la présence animale sont notables : créer du lien social, favoriser l'apaisement par le contact physique, développer la valorisation de la personne âgée, aider à retrouver une part d'autonomie, à réinitialiser certaines fonctions, la marche, le langage, le toucher, l'attention.

L'Éducatrice sportive

Une éducatrice sportive intervient deux fois par semaine. Elle propose des ateliers variés : gymnastique douce, gymnastique sur chaise, ateliers de coordination, ou encore d'équilibre. L'intérêt de cette activité et d'être une mesure préventive sur les risques de chute, la perte d'équilibre et de confiance en soi et crée un lien social.

La motricité

Stimulation : l'accompagnement quotidien est ciblé sur l'autonomie par le biais d'ateliers axés sur le maintien des capacités aérobies, musculaires et sensitivomotrices.

L'atelier gymnastique douce - motricité : cette activité menée par l'ergothérapeute et une animatrice s'adresse à tous les résidents peu importe les capacités et les handicaps. Elle agit sur les résidents comme une véritable thérapie, elle leur permet de tisser des liens et de développer des capacités physiques qui peuvent leur assurer une certaine autonomie.



Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions.

Plus particulièrement, en ce qui concerne la religion catholique, la messe a lieu une fois par mois au sein de l'établissement.

Votre Santé

L'EHPAD La Résidence Catalane est aussi un lieu de soins, bénéficiant d'une surveillance continue grâce à un système d'appel malade, d'un système détecteur de chutes «Aladin » et à une veille de nuit.

En cas de problème médical, le médecin traitant ou le médecin de garde est immédiatement contacté.

Le médecin coordonnateur

L'établissement dispose d'un médecin coordonnateur, présent deux jours par semaine. Il est chargé de la coordination des soins au sein de l'établissement et avec les médecins libéraux, ainsi qu'une participation à la mise en oeuvre, avec l'équipe soignante, du projet de soins individualisé.

Le libre choix du médecin traitant

Le résident conserve, le libre choix de son médecin traitant. L'ensemble des médecins libéraux de la ville de Collioure, Port-Vendres, Argelès-sur-Mer peuvent intervenir auprès des résidents de l'établissement.

L'équipe soignante

L'équipe soignante est composée d'infirmières diplômées d'état, encadrées par une cadre de santé placée sous l'autorité conjointe de la direction et du médecin coordonnateur.

Elles assurent le suivi des visites des médecins et des prescriptions médicales.

Les soins infirmiers sont entièrement assumés par le service infirmier de la structure.

Les soins de nursing

Ils sont assurés par une équipe d'aides-soignants qualifiés d'après une planification établie par le cadre de santé.

Les soins de nursing consistent dans les différentes aides à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide aux repas, prévention ou traitement de l'incontinence, transferts, accompagnements, etc...).

Les produits d'incontinence, le cas échéant, sont pris en charge par l'établissement.

Les produits de toilette (shampooing, gel douche, savonnette, eau de Cologne etc.) sont à la charge du résident qui devra en assurer la fourniture régulière au cours de son séjour. En entente avec les familles, les produits de toilette peuvent être fournis par l'établissement et seront facturés sur la facture mensuelle.

Les intervenants paramédicaux

Le résident a le libre choix des intervenants paramédicaux qui lui seraient nécessaire (pédicure-podologue, transporteurs, dentiste, etc.).

Ces choix sont inscrits dans le dossier du résident au moment de l'admission, mais peuvent être modifiés à tout moment.



La prise en charge financière des soins

L'ensemble des soins de nursing et des soins infirmiers sont pris en charge par l'établissement.

Les soins médicaux sont pris en charge par l'établissement (dotation globale). Les médicaments sont directement pris en charge par l'assurance maladie, dans les mêmes conditions qu'à votre domicile.

Les soins de kinésithérapie sont sur prescription médicale et pris en charge par l'établissement (dotation globale).

La psychologue

L'établissement bénéficie des services d'une psychologue. Elle est présente du lundi au jeudi.

Celle-ci participe à l'élaboration et au suivi du projet de vie personnalisé de chaque résident grâce à son intervention auprès des soignants, développant ainsi la pluridisciplinarité de l'équipe, mais aussi grâce à des entretiens et suivis individuels auprès des personnes accueillies.

L'accessibilité aux informations de santé

Tout résident peut accéder aux informations concernant sa santé soit sous forme de consultation soit sous forme de communication.

Les règles et les conditions de diffusion sont décrites dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.



La demande d'admission

Le dossier de demande d'inscription qui vous sera remis doit nous être retourné dûment rempli, signé et accompagné des pièces demandées.

La demande d'admission doit être adressée auprès de la Direction de l'établissement. Elle sera examinée conjointement par le médecin coordonnateur et par le cadre de santé.

L'admission est ensuite prononcée par le Directeur.

Le dossier de demande d'inscription comporte :

Le dossier médical (récent de moins de 3 mois) à compléter par votre médecin traitant ou le service d'hospitalisation et à remettre sous pli médical confidentiel au nom du médecin coordonnateur.

Le dossier administratif accompagné de la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition et des justificatifs des pensions.

Le secrétariat de l'établissement se tient à votre disposition si vous le souhaitez pour l'obtention de renseignements complémentaires ou pour vous aider à accomplir cette démarche.

Si le demandeur n'est pas le futur résident, il va de soi que ce dernier doit être d'accord pour son admission dans notre établissement. D'autre part, les enfants doivent tous être du même avis.

Les Tarifs

La tarification se décompose en trois types de prix :

- Le tarif « hébergement » comprenant les frais d'entretien, d'hôtellerie et de restauration, ainsi que les animations mises en œuvre au sein de l'établissement.
- Le tarif « soins » qui englobe l'ensemble des soins médicaux et paramédicaux en prenant en compte le niveau de dépendance et les besoins du résident. Ces frais sont directement pris en charge par l'Assurance maladie.
- Le tarif « dépendance » qui comprend l'ensemble des aides fournies à la personne dans le cadre de ses activités quotidiennes (toilette, déplacement, etc.) et dont le montant est proportionnel au degré de dépendance de la personne âgée établi en fonction de la grille AGGIR (GIR du résident)

Le prix hébergement est fixé au moment de la signature du contrat. Ces tarifs peuvent varier dans la limite d'un pourcentage fixé chaque année par arrêté du ministère chargé de l'économie et des finances.

Le prix dépendance est fixé au moment de la signature du contrat. Ces tarifs peuvent changer selon arrêtés du Conseil Général.

Les factures des frais de séjour sont établies en début de mois et réglées au plus tard le 10 du mois.

Les aides :

L'Allocation logement : L'établissement répond aux normes pour l'attribution de l'allocation logement.

L'aide au logement peut être accordée sous réserve des conditions de ressources.

L'imprimé de demande est disponible à la Caisse d'Allocations Familiales ou à la Mutualité Sociale Agricole.

Le Secrétariat peut vous aider à faire les démarches.

L'APA

En fonction de sa dépendance, le résident bénéficiera de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.).

Pour les résidents originaires du département des Pyrénées Orientales (Conseil général des PO), l'APA permet de couvrir le coût du tarif dépendance, déduction faite du ticket modérateur restant à la charge du résident et correspondant au montant du tarif Gir 5/6.

Les résidents originaires d'un autre département que les PO devront régler la totalité du tarif dépendance et solliciter auprès de leur département d'origine la prise en charge de la Dépendance. Le secrétariat peut vous aider à faire les démarches.

Réduction d'impôts

Les dépenses d'hébergement et de dépendance peuvent, sous conditions, permettre une réduction d'impôts égale à 25% des dépenses réelles. Cette réduction est limitée à 2500 Euros par an ou 5000 Euros pour un couple.

Médiateur à la consommation

Tout consommateur a le droit de recourir à un médiateur à la consommation en vue de la résolution à l'amiable si litige. Le recours au médiateur est gratuit.

Renseignements complémentaires

Ne pas hésiter à solliciter les caisses complémentaires de retraites, complémentaires santé et assurances qui peuvent parfois participer au financement des établissements.

